QUESTIONS DE SOCIOLOGIE

VOGELSANG

L'ÉCOLE SOCIALE CHRÉTIENNE

Extraits de ses Œuvres traduits de l'Allemand

I

Morale et Economie Sociales

Préface de G. de Pascal.

Quatrième édition

BLOUD & Cie

S. & R. 359

QUESTIONS DE SOCIOLOGIE

L'ÉCOLE SOCIALE CHRÉTIENNE

VOGELSANG

Extraits de ses Œuvres traduits de l'Allemand

I

MORALE ET ÉCONOMIE SOCIALES

Préface de G. de Pascal.



PARIS
LIBRAIRIE BLOUD & Cie
4, RUE MADAME, 4
1908

DANS LA MÊME COLLECTION

Ardant (G.). — **Le Socialisme contemporain et la Propriété,** *aperçu historique (41)*........................ 1 vol.
Belanger (A.). — **Une loi injuste oblige-t-elle en conscience ?** *(238)*.................................... 1 vol.
Brugerette (J.). — **La Déclaration des Droits de l'Homme et la Doctrine catholique** *(183)*.. .... 1 vol.
Calippe (Ch.). — **L'Education chrétienne de la Démocratie,** *essai d'apologétique sociale (66)*................ 1 vol.
Calmes (Th.). — **L'Etat, sa nature et ses fonctions** *(241)*.. 1 vol.
Cetty (A.). — **Les Associations ouvrières en Allemagne** *(266)*.. 1 vol.
Clément (Henry). — **La Dépopulation en France : ses causes et ses remèdes,** *d'après les travaux les plus récents, (254)*.. 1 vol.
Clercq (V. de). — **Les Doctrines sociales et catholiques en France,** *depuis la Révolution jusqu'à nos jours.* Avant-propos par Georges Goyau *(145-146)*................ 2 vol.
Crouzil (L.). — **Questions de droit civil et ecclésiastique :** *Les traitements ecclésiastiques (207)*.......... 2 vol.
— **Questions de droit civil et ecclésiastique :** *De la location des sièges d'église (247)*..................... 1 vol.
— **La Publicité du Culte catholique** *(284)*....... 1 vol.
Denais-Darnay (J.). — **Les Juifs en France avant et depuis la Révolution.** *Comment ils ont conquis l'égalité (167)*... 1 vol.
Deploige (S.). — **Saint Thomas et la Question juive** *(53)*... 1 vol.
Domet de Vorges (comte). — **L'Impôt et les Théologiens,** *étude philosophique, morale et économique (51)*....... 1 vol.
— **Les Ressorts de la volonté et le Libre Arbitre** *(61)*......... .... 1 vol.
Flamérion (P.). — **De la Prospérité comparée des nations catholiques et des nations protestantes** *(82)* 1 vol.
Funck-Brentano (Franz). — **La Famille fait l'Etat,** *étude sur la formation de la société antique et de la société moderne (257)*.. 1 vol.
— **Grandeur et décadence des aristocraties** *(258)* 1 vol.
— **Grandeur et décadence des classes moyennes** *(259)* 1 vol.

AVERTISSEMENT

Le but de cette publication est de faire connaître en France le protagoniste de l'école sociale chrétienne dans les pays de langue allemande, notamment dans ceux de la Couronne d'Autriche, qui en ont des premiers appliqué les principes à une législation sociale, la plus avancée pour l'époque.

Contemporain et témoin dans ces pays de l'œuvre puissante du Baron de Vogelsang, je crois en être suffisamment pénétré pour pouvoir mettre en relief ici ses lignes maîtresses par la production d'aphorismes, dont le cadre est emprunté à un recueil plus complet inspiré de la même pensée, recueil qui a paru peu de temps après la mort de l'écrivain (1).

Je n'ai eu ainsi d'autre souci que celui de leur transposition dans une langue expressive qui en réflétât exactement la forte pensée, et j'ai trouvé pour cela un auxiliaire dévoué en Mlle Elisabeth Bossan. Puis j'ai recherché le patronage autorisé de M. l'abbé de Pascal pour présenter l'œuvre au lecteur. Ce lecteur suppléera aisément au lien qui s'établit dans la pensée du compilateur entre ces aphorismes, sans qu'il soit besoin de les sertir par des commentaires qui leur ôteraient leur relief et seront mieux à leur place dans un appendice.

On a trouvé matière à deux volumes qui se complètent sans se commander : le premier sous le titre Morale et Economie sociales, *le second sous celui de* Politique sociale. *Distinction un peu arbitraire sans doute, car la compénétration de ces deux objets de la science sociale est précisément la caractéristique de l'école chrétienne, comme leur disjonction est l'erreur contre laquelle s'est dépensé le combat de notre vie.*

La-Tour-du-Pin Chambly.

Arrancy, Pâques 1905.

(1) *Die socialen Lehren des Freiherrn Karl von Vogelsang.* Zusammen gestellt von Dr Wiard Klopp.

PRÉFACE

Une amitié, à laquelle je ne sais rien refuser, me demande d'*introduire* auprès du public français ces opuscules destinés à faire connaître la doctrine sociale, économique et politique, de l'illustre baron de Vogelsang. Il faut donc dire au lecteur, en peu de mots, ce que fut l'*homme*, ce que fut l'*œuvre*.

Fils d'une maison chevaleresque de la Saxe, émigrée dans le Mecklembourg et en Suisse, le baron de Vogelsang, après avoir fait de solides études juridiques, et avant même de s'établir sur le domaine paternel, débuta dans la vie politique, au milieu de la tourmente de 1848, comme député de la noblesse. Né dans le protestantisme, il porta dans les débats religieux qui marquèrent cette époque un esprit droit et une grande érudition historique, qui le conduisirent à se rapprocher des hautes autorités catholiques, notamment du futur évêque de Mayence, alors curé à Berlin, M. de Ketteler. Sur le conseil de celui-ci, d'aller étudier aux pays mêmes du catholicisme en Allemagne, Munich et Insprück, Vogelsang s'expatria d'abord volontairement. Quand sa conversion fut accomplie, il ne put rentrer dans son pays où sévissait la persécution religieuse, et, ayant tout sacrifié, biens et honneurs, il prit la plume du journaliste pour combattre l'esprit du libéralisme alors régnant partout, aussi bien chez les partis révolutionnaires de l'Allemagne du Nord, que dans le gouvernement même de l'Autriche. Il finit par se fixer dans ce pays, où il devint le directeur du grand journal catholique et social, le *Vaterland*.

Sa vie fut dès lors une lutte perpétuelle. On peut dire de lui ce que Pie IX a dit d'un autre grand catholique : il fut un véritable chevalier : *Un vero campione*. « Armé de toute la science de son siècle » — suivant l'expression du célèbre agitateur socialiste, Lassalle, et aussi de toute la science traditionnelle, il combattit, sans relâche et avec un courage indomptable, les théories égoïstes et les pratiques souvent férues d'un individualisme qui a séduit depuis plus d'un siècle tant d'esprits même chrétiens, quoiqu'il soit ce qu'on peut appeler, en toute rigueur de termes, le *contre-christianisme* le plus déclaré.

Conservateurs soi-disant éclairés, imbus des théories libérales, bureaucrates joséphistes et césariens, écrivains à la solde du capitalisme juif et judaïsant, si puissant à cette époque à Vienne, se liguèrent contre le champion du droit chrétien et du droit historique. On vit même, chose triste, en Belgique et en France, des professeurs catholiques, encore tout dominés par l'esprit de l'économie classique, faire chorus avec le journalisme allemand. Mais Vogelsang avait une âme de héros ; il ne recula pas d'un pouce, et prenant l'offensive il fonça vigoureusement sur l'ennemi, affirmant et développant avec une vigueur toujours croissante la thèse sociale catholique intégrale. Les procès de presse, les confiscations du journal, les condamnations multipliées, ne l'arrêtèrent pas plus que les attaques de ses adversaires ou les abandons de ceux qui auraient dû être ses alliés. Vogelsang fut longtemps « à la peine », portant sans jamais défaillir le poids d'un travail énorme, écrasant, dans lequel il était surtout aidé par l'aînée des onze filles qu'il avait élevées

à son foyer dans une noble pauvreté ; « car, comme l'a très bien dit M. le Marquis de La Tour-du-Pin, dans la notice qu'il a consacrée à ce grand homme, « à un pareil apostolat, on peut tout perdre en fait de biens de ce monde, mais on ne peut rien gagner (1) ». Il fut enfin « à l'honneur », le 10 décembre 1888, dans cette fête « jubilaire » où l'on célébra le soixante-dixième anniversaire de sa naissance. Vogelsang put alors jouir de son œuvre en recevant les félicitations des membres d'un parti qu'il avait si puissamment contribué à créer, et en voyant se grouper autour de lui des hommes pénétrés de l'esprit social chrétien, comme le comte de Blome, dont l'admirable discours à cette occasion trace un large plan de réorganisation sociale corporative, le docteur Pattaï, le curé Eichorn, M. Ferdinand Mayer, président du Congrès des Corporations, M. Joseph Proth, président des Compagnons mégissiers de Vienne, et une foule de tenants patriciens et plébéiens de la réforme sociale chrétienne (2). Lorsque, deux ans plus tard, le vaillant lutteur mourut victime d'un accident de voiture, il avait la consolation de voir se lever toute une légion d'ardents soldats formés par ses leçons : je ne citerai que deux noms : celui du docteur Lueger, qui a arraché l'Hôtel de Ville de Vienne aux œuvres de la ploutocratie juive, et celui du Prince Aloïs de Liechtenstein, qui a planté si fièrement le drapeau de la réforme sociale chrétienne, à la

(1) Voir l'article de M. le Marquis de La Tour-du-Pin, dans l'*Association catholique*. Tom. 31, n° de février 1891.

(2) J'engage vivement le lecteur à lire au tome XXXVII° de l'*Association catholique*, n° de janvier, le récit par M. le comte de Ségur Lamoignon du Jubilé *Vogelsang*, et le beau discours de M. le Comte de Blome.

tribune du Parlement autrichien. Sur son lit de mort, Vogelsang pouvait répéter les paroles qu'il avait récemment écrites : « Maintenant la brèche est ouverte au dernier boulevard de l'Ecole de Manchester... Que Dieu en soit loué ! A lui seul en soit l'honneur ! Pour nous, il n'y a plus dans l'avenir qu'un mot : En avant ! »

L'œuvre porte l'empreinte de l'homme ; elle est la fille de son génie social, de sa tradition historique et de sa vie.

Le baron de Vogelsang a, de l'économie sociale, la conception féodale et chrétienne du moyen âge ; c'est là ce qui fait son originalité. Qu'on me permette ici de faire une remarque. Ce n'est jamais sans quelque peine que j'entends des hommes souvent bien intentionnés parler de la *féodalité financière* contemporaine. S'ils veulent bien réfléchir, ils s'apercevront qu'ils expriment une contre-vérité, en comparant à la *ploutocratie*, exploitation effrénée de l'homme par la cupidité, à un régime dont la forme politique était transitoire, mais qui, par son côté économique, nous offre dans le régime corporatif, qui en est la base, l'exemplaire le plus achevé du groupement économique des hommes, rattachés les uns aux autres par le lien vivant d'une communauté de devoirs et de droits réciproques. Cette grande idée domine et éclaire toute l'économie sociale de notre auteur.

De là, l'insistance qu'il met à rattacher l'ordre économique à l'ordre moral, et à montrer dans l'organisation corporative le moyen providentiellement destiné à procurer aux sociétés humaines le pain quotidien et la prospérité matérielle.

Je crois qu'il aurait trouvé quelque peu étrange ces paroles d'un professeur, — docteur

en Israël cependant, je veux dire occupant la chaire d'Economie politique dans une université catholique : « Non l'Economie politique n'est pas l'art d'organiser la société, pas beaucoup plus que l'astronomie n'est l'art de faire tourner les planètes. » Cette comparaison qui assimile l'organisme des sociétés humaines à la mécanique céleste, lui aurait paru entachée de matérialisme, et s'il avait suivi la coutume des vieux théologiens, il l'aurait notée de *Sapiens materialismum*. Et au même professeur distingué s'élevant avec indignation contre la « reconstruction des classes », il aurait répondu non sans ironie : Mais la société n'est qu'une organisation de classes ; il y a longtemps que Cicéron l'a dit : *Cœtus ordinatus*.

Le Comte de Blome a montré, dans le beau discours dont j'ai déjà parlé, comment Vogelsang a été le docteur de l'organisation corporative professionnelle. C'est à elle qu'il demandait la solution de tous les problèmes sociaux qui font de la triple question du travail, de la propriété et du crédit, une énigme insoluble à ceux qui ne veulent point y avoir recours. C'est à elle aussi qu'il s'adresse, nous le verrons plus tard, lorsqu'il trace le plan d'une réorganisation politique.

Cette idée, qui est l'*idée sociale* par excellence, inspire toute la vie de Vogelsang ; pour elle il a travailllé, pour elle, il a souffert ; c'est à son triomphe qu'il faut consacrer tous nos efforts. Ou la société se réédifiera sur cette base, ou elle deviendra la proie du césarisme bureaucratique et du socialisme révolutionnaire : *Tertium non datur*.

G. DE PASCAL.

VOGELSANG

PROLOGUE

La Morale et l'économie sociales.

Combien est nouvelle l'entreprise de reconstruire la doctrine sociale et économique sur la base des lois chrétiennes éternelles ! De combattre le capitalisme, qui a vraiment tout envahi et dominé, avec les armes spirituelles par lesquelles l'Eglise a conquis pied à pied au cours des siècles le sol envahi par des peuples jeunes et neufs.

L'Eglise versa dans l'âme de ces peuples la pensée d'un ordre social voulu de Dieu, et reposant sur la justice, l'amour et la solidarité. Cet idéal fut incarné, bien qu'imparfaitement, dans les institutions du moyen âge de l'Occident. Il pâlit avec le déclin de l'unité et de la communion de la foi, de sorte que jusqu'à une époque récente le souvenir s'en était perdu presque complètement. Ils semblèrent des rêveurs et des utopistes, ceux qui les premiers entreprirent de baser la science de la sociologie et de l'économie politique sur les doctrines de la morale chrétienne et sur la civilisation des peuples Occidentaux. Aujourd'hui même il ne manque pas de catholiques, convaincus et bien intentionnés, qui prétendent que c'est à tort qu'on oppose aux fausses conceptions de l'école libérale les idées justes et les mots ramenés à leur vraie valeur.

Nous nous sommes efforcés de donner une vue d'ensemble de notre époque, d'émettre un diagnostic sur les souffrances actuelles et des pronostics sur la marche de l'état pathologique, comme aussi d'indiquer des remèdes tant généraux que particuliers. Pour cela nous

nous sommes basés sur les deux fondements sûrs et scientifiques sur lesquels s'appuie la science sociale : l'histoire et la loi de Dieu, naturelle et révélée.

L'économie sociale n'est digne du nom de science qu'autant qu'elle considère du côté métaphysique les hommes et les peuples dont elle s'occupe.

Il faut que les intérêts d'un ordre supérieur pénètrent l'économie et la purifient. Alors seulement les intérêts matériels acquerront harmonie et durée ; par cela seul le système qui en traite méritera le nom de science. On ne saurait considérer comme telle un ensemble de pratiques purement matérielles et traitées uniquement et intentionnellement au point de vue matérialiste.

La sociologie chrétienne, au contraire, tire son origine de la doctrine de l'unité du genre humain. C'est par cette conviction, qu'appuient des écrits innombrables, un système de morale chrétienne et l'incarnation historique de ce système, que la sociologie chrétienne cherche à coordonner les conditions présentes d'une façon normale et rationnelle, en acceptant toutes les conquêtes véritables de l'esprit humain dans le domaine technique et scientifique.

Si elle y réussit, la terre ne sera plus le théâtre de luttes basses et bestiales pour la vie, mais une cité de la plus noble culture et un lieu de préparation à l'au-delà, pour les enfants de Dieu.

TITRE PREMIER

La Situation.

Chapitre Premier. — *Méconnaissance de la loi morale : libéralisme, athéisme, nihilisme.*

Chapitre Deuxième. — *Appauvrissement croissant des masses par le capitalisme.*

Chapitre Troisième. — *La réforme sociale : sa nécessité, ses principes, ses agents.*

Chapitre Quatrième. — *Systèmes et partis en présence de la réforme sociale.*

CHAPITRE PREMIER

Méconnaissance de la loi morale.

L'année 1848 amena, au milieu de bien des secousses diverses, l'éclosion des principes libéraux et leur règne, immédiat ici, là retardé par une courte et stérile réaction. — Le libéralisme peut se caractériser comme le principe de l'individualisme autonome mis en opposition avec celui de la société hétéronome, c'est-à-dire d'une société qui se sent dépendante de Dieu et consciente du devoir de l'obéissance envers Lui dans tous ses organes historiques.

On comprend dès lors qu'aussitôt le principe libéral parvenu au pouvoir, une nouvelle conception de la

religion, de l'Etat, de la Société, de l'économie politique s'imposât comme base à la législation et à l'administration publique. La vieille conception chrétienne et historique des rapports des hommes envers Dieu et entre eux avait d'ailleurs été ébranlée jusqu'en ses fondements à l'époque de la Renaissance et de l'extension du droit romain. Il était inévitable que le travail intensif du libéralisme dût l'amener à un point où il entrerait par ses conséquences mêmes dans une lutte à mort contre le Christianisme. C'est ainsi qu'on retira à l'Eglise ses droits de société parfaite, et qu'on la plaça sous la dépendance de l'Etat.

*
* *

L'Etat sans Dieu, tel que l'a créé la Renaissance, tel que l'a développé l'éloignement croissant du christianisme, tel enfin que le montre le temps présent sous mille formes et dans toutes ses conséquences, cet Etat sans Dieu, disons-nous, cette société qui se vante de ne point obéir aux lois de la révélation naturelle et positive, mais aux seules lois qu'elle s'impose, a donné naissance, par le même enchaînement de conséquences, au socialisme matérialiste. On frémit en pensant que partout où la démocratie sociale pénètre dans les classes ouvrières, en Angleterre comme en France et en Allemagne, elle porte avec elle la semence de l'athéisme.

Le christianisme banni successivement de l'Etat, de la vie communale, de l'existence journalière, des rapports économiques, de l'atelier et même de l'école, cherche un dernier refuge dans le cœur de l'individu. Mais l'individu se réfugie derrière les portes des églises, auprès de son Dieu, du Dieu maître du ciel et de la terre, sans se trouver là même à l'abri de l'esprit du monde.

*
* *

Le nihilisme est la négation, poussée jusqu'au pessimisme, de toute autorité, divine ou humaine, et de toute

morale particulière. Pour lui la pensée n'est qu'une phosphorescence du cerveau, la morale, une sécrétion du muscle cardiaque. Tels sont à peu près les enseignements des prophètes de mensonge dans leurs chaires et dans la presse juive ! La bourgeoisie repue et très libérale, qui ayant rompu depuis longtemps avec le christianisme et sa morale, domine et exploite les peuples, écoute avec un sourire satisfait. Le malheureux, tombé au pouvoir de la faim, de l'alcool et du désespoir, grave cette doctrine avec la pointe du couteau tournée contre lui-même et contre les siens.

Il éteint ainsi le phosphore et arrête le muscle cardiaque : la souffrance, le souci, le chagrin qui le suivent du matin au soir ont cessé. Sa pensée le porte à délivrer rapidement lui et les siens du cachot de misère où il est emprisonné avec eux. Et, pas plus que sa propre vie et celle de ses proches, aucune des grandes institutions qui sont l'appui et la règle de la vie humaine — l'Eglise, l'autorité, l'Etat, la société ne comptent pour lui. Qui donc s'y intéresse encore ? Pour porter un sain jugement sur le nihilisme, il faut bien comprendre que, comme la franc-maçonnerie, il est à la fois un corps de doctrines et une conjuration.

D'habiles sophistes ont fait un système de ce désespoir de l'homme sans Dieu et contre Dieu — le système du désespoir, du néant.

CHAPITRE DEUXIÈME

Appauvrissement croissant des masses par le Capitalisme.

Le capitalisme a remporté une victoire complète sur le principe d'ordre social chrétien des peuples de l'Occident. D'après le principe chrétien, toute possession des instruments de production avait une destination sociale, c'est-à-dire visant la communauté humaine. L'autre principe, au contraire, établit qu'aucune possession

des instruments de production ne comporte d'autre destination que celle du gain du producteur.

L'évolution capitaliste en est restée longtemps à l'idée que le profit du capital doit revenir en entier à celui qui en est le maître. Ce fut l'époque où le capitaliste expropriait le travailleur et où le grand propriétaire évinçait le paysan ; dans l'Allemagne du Nord, en Angleterre, la manufacture et la fabrique détruisirent les métiers, prolétarisèrent les ouvriers. — Ce degré de l'évolution est franchi à son tour ; le capital mobile l'a dépassé. Actuellement la possession des moyens de production n'a plus d'autre emploi que de servir des intérêts au capital argent. Il a entraîné dans cette servitude le travail asservi déjà par la loi d'airain.

Par sa nature même, le grand capital attire à lui le petit, l'absorbe, comme il attire et absorbe le profit net de l'agriculture et de l'industrie. Il s'accumule démesurément dans quelques mains isolées, et croît forcément de plus en plus, dans la proportion même où la grandeur de son revenu en interdit la consommation. L'idéal du capitalisme est atteint, à savoir la production uniquement pour la production, et celle-ci pour fournir un intérêt ; tandis qu'un système rationnel de crédit ne remplit pas d'autre tâche que celle d'appliquer les bénéfices réalisés momentanément par une production à une autre qui en a momentanément besoin pour se développer. C'est le contraire qui se passe aujourd'hui, où l'Etat et la société sont grevés de bien des milliards de dettes perpétuelles. L'Etat ne fonctionne plus, en dehors de ses charges militaires, que pour assurer la rentrée des intérêts et pour réprimer ceux que les suites de ce système ont conduits au crime. Son action ne s'exerce qu'au profit des gros capitalistes, qui exploitent à leur aise les besoins d'emprunts, les jeux de Bourse, toutes les formes de la spéculation, y compris le « bluff » et le « crac ».

CHAPITRE TROISIÈME

La réforme sociale : sa nécessité, ses principes, ses agents.

La guerre à mort commencée, en 1789, contre l'inféodation de la propriété qui fut la grande pensée du moyen âge, n'a combattu en réalité que la caricature de cette pensée, créée par l'absolutisme. On supprima à la fois l'abus et l'idée elle-même, et on ressuscita, pour un siècle, comme base du développement économique, social et politique, la propriété absolue du paganisme romain. Non seulement il en fut ainsi pour la propriété foncière, à laquelle s'applique généralement l'idée d'inféodation, mais aussi pour tout l'ensemble du capital national, et pour son droit de satisfaire aux besoins de la nation par le travail.

De même qu'on crut affranchir le sol en le livrant au bon plaisir de la génération du moment, on crut affranchir aussi les capitaux productifs en les détachant de l'intérêt social et en les livrant aux caprices du premier venu. Tandis que la même impulsion créait la liberté, faussement ainsi nommée, de la propriété foncière, la liberté du travail et celle du commerce, elle appelait à la vie le système d'économie capitaliste : la décomposition du peuple en individus se livrant à une âpre lutte pour la vie, accompagnée inévitablement du mécontentement des plus faibles livrés en masse à l'exploitation.

C'est grâce à ce mécontentement que la démocratie sociale se fit jour. La bourgeoisie régnante l'accuse de vouloir le partage de la propriété ; or c'est précisément cette bourgeoisie qui, en 1789, a donné le signal du partage des biens nationaux, qu'elle a exécuté avec une égale violence contre le Roi, la Noblesse et les Corporations. Mais la démocratie sociale actuelle, accusée de la soif de partage, ne veut nullement partager. Elle veut reconstituer socialement ce que la bourgeoisie a partagé. Cela évidemment d'une façon qui répond à l'esprit antichrétien et antihistorique du parti.

Cependant le court espace d'un siècle ne pouvait

suffire au principe de cette révolution, avec toutes ses conséquences, pour détruire complètement le lien qui nous unit à nos ancêtres. A travers toutes les ruines et tousles ravages, notre esprit cède encore au torrent des anciennes traditions : traditions d'un temps qui poursuivait le règne de Dieu sur la terre, dans les lois et dans les institutions, autant que l'humanité déchue en est capable, en ses grandes lignes. C'est comme un précieux legs du passé que surgit en nous l'idée du retour à une organisation corporative de la société, et à l'attribution des charges du travail national à ces corporations. Idée haïe, persécutée, opprimée par tous ceux qu'effraie la renaissance du peuple à l'esprit chrétien. Tant qu'on n'aura pas entrepris graduellement, mais sans hésitation et sans faiblesse la reconstitution du domaine national en restituant aux biens leur valeur intégrale, on n'aura rien fait pour la question sociale.

Tous sont d'accord sur ce qu'il y a de dangereux et d'intolérable dans l'état actuel de la société ; tous, à l'exception de la petite minorité qui en tire son profit.

S'agit-il de savoir qui devra entreprendre la réforme, et de quelle façon ? Il nous semble évident que l'acheminement vers un état de choses moral et convenable n'est possible à réaliser que par l'autorité légitime armée de la Loi.

Le mal vient d'en haut, c'est d'en haut que doit venir la réaction.

Le catholicisme a toujours eu conscience de ce fait, que le sacrifice et la doctrine du Christ ne peuvent et ne doivent pas uniquement procurer à l'homme le salut pour l'au-delà. Ils doivent encore transformer par la sainte influence du christianisme la vie terrestre des peuples chrétiens en une digne préparation à cet au-delà.

Si inébranlable que fût cette conviction, le Pape Léon XIII nous remplit d'une joie et d'une consolation intimes en sanctionnant aux yeux du monde entier, par l'autorité et l'élévation de sa parole, les principes sociaux pour lesquels nous avions longtemps été seul à lutter.

En vertu de sa haute fonction le pape Léon XIII encourage la pensée de la réorganisation de la société basée sur la loi naturelle et sur la justice ; réorganisation qui réunirait en corporations ce qui s'appartient naturellement. Ces corporations par leurs forces réunies réussiraient à résister à l'oppression et à l'exploitation venues des puissances financières. Il est de la plus haute importance que les représentants du peuple aient alors part, sous forme de bureaux des corporations, au gouvernement de l'Etat conscient de son autorité. Alors même que le pouvoir suprême est héréditaire et les bureaux élus, ils comprennent de même le devoir de l'autorité et l'appliquent dans une heureuse combinaison de l'idée monarchique, de l'idée aristocratique et de l'idée démocratique — et non pas ochlocratique, telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Il faut que l'Eglise, l'Etat, la société elle-même prouvent qu'ils sont restés capables de remplir la tâche qui leur incombe. Que l'Etat prouve qu'il n'a pas uniquement le pouvoir de punir les infractions à la loi établie, mais encore la force intellectuelle et morale de mettre en accord avec la justice la loi et les institutions qu'il a créées. Que l'Eglise témoigne qu'elle comprend les besoins moraux et l'évolution de tous les temps, et qu'elle sait les mettre en harmonie avec les éternels principes de la justice et de la charité.

Si nous nous faisons l'idée de l'Etat de cette façon vivante, le devoir s'impose à nous de concevoir l'Eglise d'une façon semblable et également vivante, et nous faciliterons ainsi essentiellement la solution de la question telle que nous la voyons se poser.

Tous les organes de la société doivent contribuer à résoudre la question sociale. Nul ne doit être exclu ou relégué à l'arrière-plan, encore moins raillé ou blessé dans son droit légitime de faire reconnaître un intérêt juste.

La presse catholique doit édifier sans relâche. Le christianisme ne doit plus être cantonné exclusivement

dans les églises : son esprit doit régner sur le terrain commun de la vie politique, sociale, économique et scientifique. Ses journaux ne peuvent donc plus être considérés comme une pieuse lecture de pénitence, mais comme une leçon qui donne au public les aperçus les plus vrais sur les questions vitales et les intérêts temporels.

Toutes les âmes droites, tant chez les catholiques que chez les protestants, sachant s'élever jusqu'à un passé commun par-delà les mesquineries du moment, doivent s'unir pour sauver dans le présent et dans l'avenir de leur peuple sa civilisation humaine et chrétienne. Leurs ancêtres et leurs neveux les y convient.

Dans la longue, terrible et noble tragédie que l'humanité joue depuis des milliers d'années devant Dieu et les milices célestes, un acte vient de finir, et celui qui commence est peut-être le dernier. Un nouvel esprit s'éveille chez les peuples : l'esprit de Dieu qui déborde de l'Evangile, que l'Église a gardé comme son trésor sacré pendant deux mille ans. Il pénètre les masses.

CHAPITRE QUATRIÈME

Systèmes et partis en présence de la réforme sociale.

Tout le monde s'accorde dans la conviction que la lutte sociale est la caractéristique de notre époque, mais personne ne voit clairement où elle nous mène. Et le pis est que cette obscurité règne sans exception dans presque tous les centres scientifiques d'où devrait nous venir la lumière, et d'où au contraire se répand la confusion et l'obscurité. La raison en est bien simple, si l'on se souvient que depuis bien des années on fait un devoir à la science sociale d'ignorer, comme indigne d'être pris en considération, le Christianisme, la Rédemption, le grand et noble thème qui pendant près de deux mille ans

a dominé l'histoire de l'humanité et particulièrement celle de notre civilisation. Il est vrai que depuis peu cette orientation semble surannée et que dans quelques années elle pourrait bien être abandonnée. En attendant il faut encore compter avec elle, son danger consistant dans la grande facilité avec laquelle elle ignore les sujets gênants qui pourraient jeter le trouble dans les théories consacrées par la routine.

Le principe opposé à la grande idée de réforme éclose sur le terrain chrétien et historique est le *manchestérianisme.* Il est l'anarchie et le nihilisme du riche, et se place au même niveau moral que l'anarchie et le nihilisme du pauvre, quoique leurs moyens de combat soient différents.

Pour l'école de Manchester, il fallait jurer que les principes classiques de l'économie politique, tels que les chaires l'enseignent aux adorateurs de la science depuis tantôt cent ans, étaient fixés d'une façon inébranlable comme un produit de la sagesse la plus éclairée et la plus profonde. Malheur au téméraire qui osait s'attaquer à ces principes, à cette doctrine : que c'est du libre jeu des forces que doit naître le bonheur social des peuples ; de l'offre et de la demande, le juste prix, de la licence de la spéculation, la plus grande somme de bien-être.

Deux partis s'efforcent de porter remède à l'anarchie de la production. L'un est celui des ouvriers, dont on abuse depuis que le libéralisme les a livrés au bon plaisir. Confiants dans leur nombre, ils veulent s'emparer par le suffrage universel ou par la violence du pouvoir de l'Etat, et transporter dans ces conditions toutes les questions sociales dans le droit public, où elles seraient résolues par les lois qu'ils dicteraient sommairement. Ce serait un coup mortel pour tous les restes de la civilisation chrétienne de l'Occident, une rupture irréparable avec tout notre passé, la destruction de tous nos biens immatériels.

L'autre parti, celui de la réforme sociale chrétienne, cherche à réorganiser la Société en corps professionnels,

et à doter, chacun d'eux suivant sa nature, de droits autonomes — politiques, sociaux et économiques. Il veut en un mot rendre à la Société le pouvoir régulateur des questions sociales. Ce qui distingue nos idées sociales et chrétiennes du socialisme d'Etat, c'est tout d'abord que nous cherchons à établir une Société ordonnée corporativement, et développée dans tous ses organes au point de se confondre avec l'Etat. De sorte que les corporations, comme les membres du corps humain, remplissant chacune sa tâche particulière en rapport avec les autres, soient conduites et maintenues en bonne harmonie par cet organe dirigeant dans lequel, comme les nerfs dans le cerveau, tous les autres organes possèdent leur centre. Enfin le socialisme d'Etat, de même que la Démocratie sociale — qui d'ailleurs ne se différencient que dans les détails de forme — n'admettent dans le sein de l'Etat l'existence d'aucune société dotée de quelque fonction gouvernementale ou sociale. Dans cette conception l'Etat est composé d'une foule d'éléments atomiques, dont la cohésion n'est pas assurée par le travail simultané des différents organes intéressés au maintien du tout, mais par le fonctionnement d'un mécanisme d'employés introduit artificiellement dans la vie sociale.

Sans doute le temps des Karl Marx et des Ferdinand Lassalle n'est plus. Il ne sort plus d'élan, de grande impulsion, des principes fondamentaux du parti pauvre d'idées mais riche en critiques. Les faiblesses, très grandes certes, des adversaires, et notamment celle d'un certain mouvement catholique social, leur donnent largement prise. Un pseudo-conservatisme vague, court et obscur a, en effet, pris à tâche d'endormir à nouveau, en le réconciliant avec les institutions les plus délétères du libéralisme, notre peuple éveillé enfin et mis en défiance de l'éloquence du parti.

Il n'y a de conservateur que ce qui place sa racine dans le passé et son but dans l'éternité. Seul ce qui est en marche, plein de forces vitales, peut être conservateur. On conserve le jeune homme en le plaçant dans les

meilleures conditions physiques et morales d'un bon développement. Il est vrai qu'un cadavre peut se conserver quelque temps, mais à la seule condition d'être embaumé. Et c'est cette momification que de tous côtés les organes ploutocratiques et officieux exaltent comme étant le véritable conservatisme.

TITRE DEUXIÈME

La Morale sociale.

CHAPITRE PREMIER. — *Du principe religieux et de la morale sociale dans la Création, la Rédemption et l'action de l'Esprit-Saint par l'Eglise.*

CHAPITRE DEUXIÈME. — *Des applications immédiates aux rapports des hommes entre eux : leur égale dignité, leur égalité devant la loi du travail et le but de l'existence. — La diversité des conditions sociales : différenciation des sexes, des fonctions, des nations.*

CHAPITRE TROISIÈME. — *De la liberté personnelle et de la liberté réelle ; de la justice et de la charité ; des besoins normaux.*

CHAPITRE QUATRIÈME. — *De l'homme dans ses rapports avec les biens : le droit de la propriété ; celui de la nécessité.*

CHAPITRE PREMIER

Du principe religieux de la morale sociale dans la Création, la Rédemption et l'action de l'Esprit-Saint par l'Eglise.

Toute la doctrine sociale chrétienne est basée fermement et nécessairement sur la foi en une descendance, unique et commune à tous les hommes, d'un seul couple humain sorti de la main créatrice de Dieu. Cette doctrine de la ressemblance divine, de l'unité, de la consanguinité du genre humain est la racine de vie d'où la

science sociale chrétienne fait sortir la dignité innée de chaque homme, son droit inaliénable au respect dû à cette dignité donnée par Dieu.

C'est de là que nous partons pour établir la nécessité de l'échange des services entre les diverses classes de la société, et le fondement de ces rapports sociaux qui constituent la grande charte de l'humanité. Toute la loi morale développée par la Révélation et conservée par l'Eglise n'a pas d'autre source. Et de cette source a découlé dans toute sa fécondité la vie sociale du moyen âge chrétien, alors qu'elle tendait à la plus haute idéalité.

Cette obligation générale à une assistance fraternelle emprunte aux conditions diverses dans lesquelles se produisent les rapports sociaux une forme concrète et variée. Mais quelles que soient les formes et les exigences d'un contrat, elle le domine en quelque sorte par un devoir de fidélité réciproque à la loi de fraternité.

C'est en vain que, dans un monde où toutes les assises sociales sont pourries, on prêcherait l'autorité, les mœurs, l'ordre, la religion. On prostitue le christianisme quand on ne réclame pas et n'achemine pas en même temps le rétablissement des bases naturelles de l'autorité.

Dès l'instant du péché originel, toute l'histoire de l'humanité se résume dans les vicissitudes de la révolte de l'homme contre Dieu.

La Rédemption renouvela la face de la terre, raffermit l'autorité de Dieu et l'accrut encore par un acte inouï de l'amour divin. Dans la pleine connaissance de sa responsabilité, le monde chrétien entreprit le travail séculaire de l'édification d'un monument nouveau mais basé sur les plus anciens principes politiques, afin que dans ces formes sociales et économiques s'incarnât la volonté de Dieu. Les grandes vérités fondamentales, si négligeables et irritantes pour l'orgueil obstiné des Juifs, incroyables, folles pour le paganisme grec et romain, ont

agi comme le levain dans la pâte. La lutte de la justice chrétienne contre l'exploitation et l'oppression païennes, de l'amour chrétien contre le mépris païen de l'humanité, fit surgir ses héros, ses témoins, ses martyrs ; l'empire romain, fondé sur la violence, n'y put à la longue résister. Elle fit naître, en opposition avec lui, la famille des peuples chrétiens, et en elle la protection de la dignité humaine pour chaque classe, l'honneur du travail, la sécurité du foyer, le respect de la propriété.

L'esprit révolutionnaire du libéralisme a dû revenir lui-même aux fondements des rapports de l'homme avec Dieu et au principe fondamental du salut, mais pour les nier tous deux. Pour ne pas vénérer en Dieu le Créateur et le Rédempteur, il proclame, comme étant ses ancêtres, le hasard, le limon générateur, le singe. Afin de ne pas régler la vie politique sociale et économique d'après la volonté de Dieu, il dénie à celle-ci d'en avoir posé les principes fondamentaux et rapporte son développement à la volonté propre de l'homme, à son bon plaisir. Il se proclame lui-même législateur suprême.

Nous sommes au tournant d'une époque dont l'on peut dire : *mirabilis facta est scientia tua !* L'esprit du peuple chrétien se tourne plein d'espérance vers la source de la dignité humaine et supplie qu'elle lui soit rendue. Il reconnaît à travers l'histoire l'œuvre de la Rédemption et l'action providentielle. Il voit dans la reprise sans discontinuité de ce développement historique de la société chrétienne le chemin, qui seul peut conduire au salut pour le travailleur : le rétablissement d'une justice, nouvelle et pourtant de toute ancienneté, pour ce travail imposé par Dieu à toute l'humanité et non pas à une classe seulement, dans un châtiment fécond en bénédictions ; pour ce travail, que le Sauveur a sanctifié de ses propres mains.

Ce n'est pas tant aux individus que le Christ a envoyé les apôtres, alors qu'il leur a dit expressément ; Allez et instruisez toutes les nations, les baptisant... etc.

c'est-à-dire : convertissez les corps politiques et sociaux, convertissez-les à ma doctrine, à mon exemple, afin que l'individu puisse être baptisé et faire son salut, dès ici-bas et pour l'au-delà, au sein de ces sociétés converties et arrachées à l'erreur et au péché.

Dieu a créé en l'homme un être social : en dehors des exceptions d'un ordre supérieur et qui ne font que confirmer la règle, l'homme ne peut remplir le but de sa vie qu'en se consacrant à sa mission sociale. Il donne et emprunte tour à tour à la Société de sa propre personnalité. Mais l'individu ne peut puiser dans une société antichrétienne que des influences antichrétiennes, qui fatalement sont dangereuses pour lui et délétères pour la masse.

Tout homme, qui apporte dans le désir de s'instruire quelque sens historique et un sincère amour de la vérité, ne manquera pas de s'apercevoir que la doctrine morale de l'Eglise renferme la vérité éternelle, mais que son application dans les questions d'actualité doit faire l'objet d'un travail scientifique incessant. Les idées fondamentales de cette morale sont éternelles et immuables. Mais, étant non des conceptions mortes mais des idées pleines de vie, elles ont la faculté de s'adapter au développement de la vie de l'humanité et de guider celle-ci dans les voies de la volonté divine.

CHAPITRE DEUXIÈME

Des applications immédiates de ce principe aux rapports des hommes entre eux : leur égale dignité, leur égalité devant la loi du travail et le but de l'existence. — La diversité des conditions sociales : la différenciation des sexes, des fonctions, des nations.

Dieu a créé l'homme à son image : il lui a communiqué de son esprit divin, l'esprit de liberté et de libre

arbitre. C'est pour cela que l'esprit de l'homme n'est pas fatalement assujetti à la loi de la nécessité, à laquelle est soumis le reste de la création.

Suivant le principe du christianisme, de la raison et de l'histoire, la soumission au châtiment, mais aussi à la pratique bienfaisante du travail, est pour tout homme un devoir imposé et inéluctable.

Ce n'est pas ce que nous faisons, mais l'esprit dans lequel nous le faisons, qui donne sa valeur morale au travail.

Pour ceux qui étaient dispensés de pourvoir par un travail manuel au pain quotidien, la Société chrétienne du Moyen âge avait traduit le précepte du travail dans l'obligation féodale de se consacrer au service de la Cité.

L'homme n'est pas une machine : il est un être moral, raisonnable, social. Dieu ne l'a pas créé uniquement pour le travail, ni afin qu'il ne prenne de repos qu'en vue d'un nouveau travail. Il est sur cette terre dans un but plus élevé et éternel. Le travail n'est qu'un moyen d'y parvenir. Pour atteindre ce but éternel, l'homme a des besoins religieux, intellectuels, sociaux : comme chrétien, il doit sanctifier les dimanches et fêtes ; comme être intellectuel, il a besoin de son temps pour se nourrir intellectuellement ; comme être social, il doit remplir des devoirs de famille : il doit pourvoir non seulement à son propre entretien mais encore à celui de sa femme et de ses enfants, qu'il lui faut élever et former à se suffire.

La condamnation divine à gagner son pain à la sueur de son front n'a pas atteint la femme, mais l'homme seul. Après la chute, la femme a reçu un autre châtiment. L'introduction de cette vérité, le ménagement, le respect de la femme dans tout son être, a été l'une des conquêtes du Moyen âge chrétien. Par la déchéance du christianisme, notre temps retombe, en faisant travailler la femme, dans la barbarie des peuples sauvages.

La question du travail de la femme et la façon dont

y correspond le parti de la Démocratie sociale sont pour ceux qui trônent aujourd'hui au banquet de la vie un dernier avertissement : *Mane, Thecel, Phares !*

Le christianisme a extirpé radicalement la confusion babylonienne. Les peuples peuvent de nouveau se réunir en lui, quand même la diversité des langues a subsisté. Le christianisme a produit chez tous les peuples des vues identiques en morale et en droit : cela en premier lieu dans l'agglomération des nations européennes de l'Occident. Tout peuple qui se trouve en communion de morale sociale avec nous est forcément notre frère, sinon par les liens du sang, du moins par ceux de l'esprit.

Un peuple qui conserve cette morale chrétienne dans ses institutions politiques et sociales est à l'abri de la domination juive, telle qu'elle apparaît dans tant d'Etats européens. Le peuple vraiment chrétien pourra accueillir et absorber les Juifs sans se judaïser. Au contraire la nation déchue du christianisme en foi, en morale et en droit, passera forcément sous les fourches caudines de l'asservissement ; elle sera pillée, dominée et verra ses enfants traités en parias par les Juifs.

C'est une des erreurs fondamentales du libéralisme de poser en principe l'égalité de tous les hommes et de fermer les yeux sur leurs inégalités naturelles.

Le Moyen âge chrétien avait su développer, d'une façon éminemment intelligente, par l'organisation des classes, le principe de la différenciation du travail dans la nation. C'est à cela que nous devons en partie la noble fleur de la civilisation occidentale. Cette organisation sociale, également éloignée du desséchant esprit de caste et de l'action dissolvante d'une égalité imaginaire, incarna dans le moment de son apogée la compénétration féconde de la liberté et de l'autorité.

De même que, dans l'ordre providentiel, la gestion de la propriété ne doit pas être livrée uniquement au bon plaisir et à la satisfaction de l'individu, de même

la différence des conditions ne doit pas servir d'aliment à l'esprit d'orgueil et de domination, mais à celui de devoir.

CHAPITRE TROISIÈME

De la liberté personnelle et de la liberté réelle ; de la justice et de la charité ; des besoins normaux.

L'esclavage est en contradiction avec les principes fondamentaux du christianisme : c'est pourquoi il faut absolument le rejeter. Dans nos pays civilisés de l'Occident le christianisme a transformé, par un effort constant visiblement béni, l'esclavage en une dépendance de plus en plus légère, qui prit finalement la forme du servage, lorsque l'objet auquel était assujetti le travail de l'esclave fut devenu celui d'un droit pour ses descendants. Ce fut donc une métamorphose heureuse, accomplie de la manière la plus ingénieuse. Si ce procédé de transformation n'avait pas été interrompu brutalement et s'il n'avait pas été remplacé par une dépendance beaucoup plus dure, celle du capital, l'esprit chrétien aurait célébré un de ses plus beaux triomphes.

Le sort de l'esclave dans les meilleurs temps de l'antiquité était bien plus heureux que celui de « l'ouvrier libre » d'aujourd'hui. La durée normale de la journée de de travail, les lois naturelles de la protection de la femme et de l'enfant, le repos hebdomadaire les assurances contre les accidents, la suffisance de l'entretien, tous les droits en un mot qu'il nous faut aujourd'hui reconquérir pour l'ouvrier, étaient assurés à l'esclave, notamment chez les anciens Juifs.

*
* *

« Il n'y a pas d'injustice pour qui est consentant. » « Le contrat passé librement est le juste régulateur des rapports entre les humains. » Ces principes, empruntés à l'esprit du Droit romain, ont puissamment contribué à

démoraliser la législation moderne et à la corrompre de fond en comble. Il n'est que temps de faire justice de la domination exclusive de ces doctrines perverses.

A côté de l'esprit de charité qui règle les obligations morales, l'ordre social chrétien impose la justice comme loi supérieure des rapports d'homme à homme. Aucun péché, aucun crime que l'homme est capable de commettre, n'est jugé aussi sévèrement dans les saintes Ecritures et par l'Eglise, et menacé de peines temporelles et éternelles aussi sévères, que l'injustice de l'homme envers l'homme. L'individu, le peuple, le royaume, qui laisse dominer en lui l'injustice, est menacé des châtiments les plus durs et d'une ruine inéluctable. Le règne de la justice est donc la base sur laquelle était fondé tout l'ordre social chrétien. Cette pensée maîtresse s'exprimait ainsi : « Tout service rendu doit être payé d'un retour égal... »

Même dans la société la mieux organisée, on rencontre des individus tombés dans la pauvreté, la misère même, que ce soit ou non de leur faute. La tâche de les recueillir avec amour incombe à la charité chrétienne ; mais elle est désarmée devant le paupérisme et l'appauvrissement croissant de toutes les classes laborieuses et de tous les isolés qui ne veulent pas se soumettre aux pratiques commerciales du libéralisme régnant.

Qu'on ne s'y trompe pas : les intérêts matériels sont de l'importance la plus haute pour la vie spirituelle et morale des peuples. Ce n'est pas sans motifs des plus profonds que l'Eglise s'est ardemment attachée, dès le commencement, à pénétrer du souffle de ses idées morales la vie matérielle des nations converties. Elle avait conscience que bien peu seraient prêts à être les martyrs de ses principes de morale en matière économique. C'est pourquoi elle a établi l'ordre social chrétien de façon à écarter de la généralité des hommes l'excès des tentations qui auraient pu dépasser leur force morale.

*
* *

Il faut sans doute en général que le souci du pain quotidien soit laissé à l'individu, tant que ses forces physiques suffisent au gain par un travail quelconque. Mais des considérations sociales imposent à l'autorité compétente le devoir de veiller à ce que les moyens de subsistance soient toujours en quantité suffisante, et que la facilité de se les procurer ne soit pas enlevée à la population par les exigences du vendeur, afin que le peuple ne souffre pas de leur pénurie ou de leur cherté. Bien souvent la pénurie des vivres ou leur cherté ont occasionné des désordres publics gros de conséquences.

L'influence morale du libéralisme agit aussi défavorablement sur la santé du peuple : il ne peut résister à l'abaissement excessif des salaires, à leur calcul uniquement à raison des journées ou des heures de travail fournies, au mépris total des besoins de sommeil et de repos, et à celui de la sanctification du dimanche. Le commandement du repos dominical est un précepte de la loi naturelle, formulé par le Créateur à l'instant même où il tira du néant le premier homme.

Il serait temps enfin que les catholiques cessassent de faire, avant chaque génuflexion devant le Saint des saints et ses commandements, trois génuflexions devant le Veau d'or et sa loi ; qu'ils se dégagent enfin des phrases toutes faites sur les exigences de la vie publique et les convenances des devoirs de société.

*
* *

Les épidémies sont des verges destinées à châtier la malpropreté, le vice et l'inhumanité.

Le suicide à l'état endémique est l'accompagnement obligé des révolutions sociales qui atteignent l'homme dans ce qu'il a de plus sensible, dans la sécurité de sa position sociale. Ce ne sont pas l'exiguité des ressources, les longues privations, ni même la misère et le besoin poignants qui sont d'ordinaire les causes déterminantes

de la fréquence du suicide ; mais le brusque changement de sort et la désespérance d'échapper à une situation complètement ou relativement pénible.

Nous voyons qu'à l'époque du Moyen âge où florissait l'organisation de la société chrétienne, le suicide était presque inconnu. Dans la plupart des Etats civilisés le nombre des suicides a au moins triplé dans le courant du siècle dernier, tandis que l'accroissement de la population marche beaucoup plus lentement.

Ce n'est pas seulement le nombre des suicides qui augmente d'une façon déplorable, mais aussi le nombre de tous les autres crimes : particulièrement les crimes contre les favorisés de la fortune et contre ceux qui les favorisent. Cette remarque pourrait conduire à un sérieux examen de conscience, si l'on ne savait pas que « après nous le déluge » a toujours été la devise de sociétés frivoles qui marchaient à de grandes catastrophes.

CHAPITRE QUATRIÈME

De l'homme dans ses rapports avec les biens. Le droit de la propriété ; celui de la nécessité.

« Ce qu'on nomme le droit de propriété, » dit l'évêque Ketteler, « n'est en réalité qu'un droit d'usage, avec le devoir naturel et imposé par Dieu d'employer les produits de la propriété conformément à sa volonté. »

La propriété productive, le capital foncier, ne saurait dès lors être considéré comme une propriété purement privée, livrée à l'usage ou à l'abus du propriétaire du moment ; mais comme une possession accompagnée de devoirs et par conséquent de droits publics. Cette conception était générale dans toute l'étendue de la chrétienté occidentale.

Elle semble avoir été commune à tous les pays qui

ont été occupés et civilisés, non peu à peu par l'immigration d'individus, mais par la migration de peuples entiers. Ces peuplades conquérantes et envahissantes ne se présentèrent pas comme des masses d'éléments atomiques, mais précisément comme des peuples organisés et conscients de leur cohésion organique.

Le principe de la division du travail, d'après lequel le laboureur doit uniquement s'attacher au soin de son champ et le gouvernement à celui de la vie publique, s'est totalement démenti sous ces deux rapports, et cela sous nos yeux. Notre peuple en a le sentiment et réclame résolument une nouvelle compénétration entre la vie politique, la vie sociale et la vie économique, afin que l'individu redevienne pleinement homme.

Nos pères ne connaissaient pas la propriété foncière sous forme de capital privé ; ils l'eussent rejetée avec horreur comme un vol au préjudice de la solidarité et de la communauté de l'ensemble national. Chez eux toute propriété productive était de droit public ; elle conférait des pouvoirs et imposait des devoirs vis-à-vis de la société politique. Le droit du prince sur son domaine répondait à celui du cordonnier dans sa corporation.



La Loi inscrite par Dieu dans la nature et dans la Révélation est l'origine et la source de tous les droits. Tout ce qui est en contradiction avec cette loi de Dieu est essentiellement mauvais, quand même cela se présenterait sous la forme d'une loi humaine, et quand bien même cette loi eût été promulguée par un Souverain armé de tous les pouvoirs de l'Etat, par une majorité écrasante ou même à l'unanimité d'un Parlement. Ni le pouvoir absolu du prince, ni l'imposante majorité de voix qui fit rendre un décret, ne peuvent transformer le mal en bien. L'autorité est mieux qu'un chiffre de voix et qu'une somme de forces.

Le droit de la nécessité est lui-même un droit réel fondé sur une base morale. Il est le droit le plus élevé,

né immédiatement du besoin, du but final des institutions qui se réclament de leur nécessité. Il sort de l'état latent, où il sommeillait durant le cours régulier des choses, pour devenir actif quand le droit écrit se tait, quand les précédents font défaut ou ne comprennent pas le cas dans sa vraie portée. Par sa nature même, le droit de nécessité, les circonstances qui l'ont produit, les moyens dont il doit se servir et par lesquels il doit être limité, ne peuvent être jugés d'avance et d'une façon académique. Il naît avec les cas de force majeure, sous la pression des événements, et il faut, pour le reconnaître et le saisir, l'énergie et la clairvoyance d'un homme d'Etat véritable, ou la simplicité limpide d'un esprit populaire qu'aucune fausse doctrine n'a troublé.

Ce qui, dans la propriété de l'individu, n'est pas nécessaire à sa condition appartient par droit naturel à l'entretien des pauvres.

TITRE TROISIÈME

L'économie sociale. — Considérations générales.

Chapitre Premier. — *Le travail et le gain : histoire, droit, intensité, conditions du travail ; le juste salaire ; le droit au travail.*

Chapitre Deuxième. — *Le capital et le profit ; son association au travail.*

Chapitre Troisième. — *Le régime économique actuel ; le marché mondial et la concurrence illimitée ; le capitalisme.*

Chapitre Quatrième. — *Les formes modernes de l'usure : dans le crédit, la spéculation, l'établissement des salaires.*

CHAPITRE PREMIER

Le travail et le gain : histoire, droit, intensité, conditions du travail ; le juste salaire ; le droit au travail.

L'ordre social chrétien plaçait l'établissement des salaires sous la loi du « juste prix ». Règle sans doute difficile à appliquer. C'est dans la connaissance ou plutôt le sentiment de cette difficulté, qu'on l'avait écartée d'avance, une fois pour toutes, d'une façon vraiment géniale, grâce à l'intuition propre au génie

chrétien. Le moyen par lequel on obtint ce résultat, fut l'introduction progressive du système féodal. Celui-ci atteignit son apogée au moment où les métiers urbains, s'affranchissant de la domination du patriciat, entrèrent en participation à l'administration de la ville, et par suite de l'Etat.

Les idées fondamentales de l'ordre féodal sont les suivantes : la solidarité indissoluble de tous les éléments de la cité, la réunion des droits économiques, politiques et sociaux, la différenciation des tâches au service du bien public, la correspondance des situations politiques et sociales à ces tâches ; la mise en pratique scrupuleuse du principe de l'obligation au travail pour quiconque veut participer à la jouissance des biens sociaux ; le partage équitable des fruits du travail, en proportion directe de la participation au labeur ; la propriété absolue du droit romain remplacée par le simple usage des biens productifs. Tout cela enfin pour protéger toutes les classes et tous les individus contre la chute dans un quatrième état, c'est-à-dire dans une classe exclusivement vouée au travail sans la possession de l'outil, au prolétariat.

Le travail sans possession et la possession sans travail présentèrent ensuite un nouveau rapport, par lequel un seul de ces deux états trouve sa satisfaction et sa tranquillité. La quatrième classe de la société, élevée pour la Démocratie sociale, lutte pour son émancipation. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que, si hostile que la Démocratie sociale se montre au Christianisme, si résolûment qu'elle prétende s'affranchir de tous liens moraux, ce sont cependant les mêmes impulsions morales dont est né l'ordre social du Moyen âge qui agissent encore, et inspirent à cette Démocratie sociale des postulats, qui ne sont qu'une image — déformée à la vérité — de l'ancien et harmonieux ordre de choses.

*
* *

La fixation d'une durée normale de la journée de travail est une idée certainement très juste en son principe,

qui est inattaquable au point de vue moral et rationnel. Le principe est celui-ci : que l'homme n'a pas sur lui-même un droit absolu de libre disposition, et qu'il n'a pas davantage celui de reconnaître ce droit à aucun autre que lui.

Le désir de voir la fixation d'un salaire minimum est également taxé de socialisme d'Etat on oublie en cela qu'il y avait autrefois dans toutes les branches de production non seulement un salaire minimum mais encore un salaire normal, sans qu'on ait pu penser pour cela à un « socialisme » d'Etat : L'Etat n'était autre chose que la Société souveraine, et ce qu'on nomme aujourd'hui des institutions d'État n'étaient autres alors que les institutions de la Société.

Il va de soi que le travailleur ne saurait obtenir que progressivement par la voie du salaire journalier la reconstitution de la valeur que sa personne représente ; cela de la même manière que le patron doit prélever l'amortissement de son capital d'établissement et son revenu normal sur sa production. La quotité de la prime d'amortissement est à déterminer d'après l'ensemble des conditions du travail entrepris, et particulièrement d'après le degré d'usure à laquelle il soumet les forces du travailleur.

Et comme l'ouvrier a droit à être indemnisé des frais qu'ont coûtés son enfance et sa formation, de même il doit trouver dans la rémunération de ses services, pour qu'elle soit équivalente à leur valeur, une prime d'assurance pour l'époque de la vieillesse ou de l'invalidité.

C'est là une exigence qui se rattache à sa dignité d'homme : la machine usée passe au vieux fer ; on abat la bête de somme usée. Mais, il est contraire à la loi naturelle — sans parler du christianisme — de jeter sur le pavé l'homme épuisé par le travail, quoiqu'une semblable pratique soit admise en plein pays chrétien dans les centres manufacturiers.

Au résumé, dans l'esprit de l'économie sociale chrétienne, ce qu'on nomme contrat de travail se distingue

sur plusieurs point importants de toute autre catégorie de contrat. Il n'y a ni achat ni vente, parce que le travail, activité morale des forces humaines, inséparable de l'homme lui-même, ne saurait être transporté dans la possession d'un autre.

Le salaire ainsi évalué doit assurer à tout travailleur de capacité de travail moyenne, et sans dépense exagérée de temps et de forces, tous les moyens d'existence convenables à l'entretien éventuel d'une famille et à une épargne plus ou moins grande pour le temps du chômage.

Aucun de ces trois postulats : 1° droit au produit intégral du travail ; 2° droit à l'existence ; 3° droit au travail, ne peut trouver sa réalisation dans l'état de dissolution individualiste où est tombée la Société ; tandis que tous trois la trouvaient, malgré leur contradiction purement apparente, et pourraient la retrouver, sans toutefois que cela puisse être une exigence absolue et sans exception, dans une société organisée pour mettre en harmonie vivante les droits et les intérêts.

Nous croyons avoir montré en tout ceci que si l'on veut l'appeler socialisme chrétien, ce socialisme n'en mérite pas moins l'épithète de conservateur, parce qu'il peut se réclamer de la continuité historique.

Puisé dans la source vive de la conscience populaire chrétienne et dans l'histoire, il n'a rien d'une doctrine abstraite née de la spéculation purement philosophique, de l'idéologisme.

Il faut arriver à pénétrer les masses souffrantes de la conviction, amenée par une attitude conséquente des classes privilégiées, que le christianisme combat pour les faibles et que seul il peut leur faire droit. Alors seulement on pourra espérer de voir cesser la haine de la religion qui empoisonne le mouvement social. Là est la tâche noble et universelle de la sociologie chrétienne.

CHAPITRE DEUXIÈME

Le Capital et le profit ; son association au travail.

Dans la langue économique on nomme capital un fonds de biens, qui produits eux-mêmes par le travail sont employés à une nouvelle production.

On sait qu'au Moyen âge l'association du travail et du capital n'était pas autorisée à se produire comme aujourd'hui sous la forme de prêt à intérêt. Il n'y avait de légitime que le contrat de société, dans lequel le capital partageait les risques de l'entreprise. — En plus d'une région d'Allemagne des restes de cette conception naturelle de l'alliance du capital au travail subsistent encore dans les conventions de l'atelier agricole.

Ce n'est pas que nous considérions le contrat de société comme étant une condition nécessaire de la transformation des rapports entre ouvriers et patrons, nous croyons seulement qu'il est indiqué par la nature même de ces rapports, et que cette conviction commence à pénétrer de plus en plus clairement dans la conscience de notre époque.

Nous rappelons ce que l'évêque Ketteler disait en faveur des associations de production, c'est-à-dire du contrat de société. Mais nous ne pensons pas que la transformation de l'intolérable état actuel s'accomplira partout de la même façon.

En ce qui concerne les populations rurales, deux sortes de mesures s'imposent :

Un dégrèvement de la propriété foncière écrasée de dettes hypothécaires, accompagné d'une loi qui mette le sol à l'abri de la possibilité d'un nouvel endettement.

En même temps le retour aussi prompt que possible à une exploitation agricole dirigée vers les produits naturels correspondant aux besoins immédiats des popu-

lations, et donnant la possibilité d'acquitter en nature toutes les charges fiscales.

De cette façon l'Etat, la province, la commune, trouvant à leur portée les denrées de première nécessité, seront dispensés de recourir pour se les procurer à l'intermédiaire onéreux du commerce et de la spéculation.

CHAPITRE TROISIÈME

Le régime économique actuel; le marché mondial et la concurrence illimitée; le capitalisme.

L'économie mondiale est la mise en concurrence, dans le commerce et dans l'industrie, de toutes les entités politiques et économiques, sur un marché mondial imaginaire. Il fait abstraction des considérations tenant à l'humanité et fixe uniquement les prix d'après les rapports de l'offre à la demande, tant que le poids de quelque spéculation hardie ne l'emporte pas sur ce régulateur, ou ne réussit pas à tromper sur son compte les concurrents.

Est vainqueur en dernier ressort dans cette concurrence mondiale celui qui accepte la condition d'existence la plus déprimée, ou pour mieux dire celui auquel le capitaliste spéculateur impose le degré de confort le moins élevé ;... car l'abandon à la concurrence mondiale a pour condition le plus grand abaissement possible des frais généraux de production et par suite des salaires, l'élévation au maximum des heures de travail, le travail ininterrompu imposé par l'emploi de la machine, qui ne connaît ni repos nocturne, ni Dimanches, ni heures de repas, ni aucune interruption ; tout cela pour décharger de tout ballast la lutte des capitaux de spéculation entre eux. Il en résulte que la loi dominante de l'économie mondiale est un droit de disposition absolu, reconnu au capital argent sur les richesses nationales les plus précieuses et les plus impossibles à remplacer, telles que la santé et les forces phy-

siques, morales et intellectuelles des peuples. L'une des conséquences fâcheuses qui en découlent est l'exploitation et la ruine des pays qui semblent marcher à l'avant-garde. Ce que sont l'anarchie et le nihilisme du côté des classes ouvrières, l'abandon sans entraves à la loi dominante de l'économie mondiale l'est du côté du capital : c'est de part et d'autre l'affranchissement de toute morale et de tout droit.

L'économie mondiale, aussi loin que se montrent ses progrès, n'est qu'un chaos économique dans lequel le capitalisme cherche sa proie, et où le fruit du travail et du capital de l'humanité entière devient le butin de celui qui possède le plus d'argent et le moins de scrupule.

Le capitalisme a abaissé, appauvri tous les peuples de l'Europe.

Aujourd'hui les hommes d'Etat et les grands capitalistes se lancent en masse dans l'économie mondiale, dans la politique coloniale. Ils laissent derrière eux des nations misérables profondément mécontentes. Le peu qu'elles ont sauvé de biens moraux, de santé du corps et de l'âme, tout ce qui devrait être protégé et augmenté par une réforme sociale, tout cela enfin est sacrifié sans réserve aux lois de l'économie mondiale, à l'anarchie du capitalisme.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les formes modernes de l'usure : dans le crédit, la spéculation, l'établissement des salaires.

Le capitalisme est le principe économique dirigeant de notre époque. Le système capitaliste consiste à considérer tous les instruments de production comme un capital qui doit toujours rapporter au propriétaire un intérêt déterminé. D'où la tendance obligée à exploiter

toute production, non dans son but naturel mais en vue de l'intérêt, du bénéfice net, et à considérer les instruments de production comme une propriété privée, livrée à l'usage ou à l'abus au gré du bon plaisir, mais non comme un fief confié par Dieu et par la Société. Voilà ce qui caractérise le système capitaliste.

Une fois que le profit net, une fois que faire de l'argent est devenu le but et la seule fin de la vie sociale et économique, on ne saurait tarder à reconnaître par la pratique et la théorie que le chemin pour arriver à la fortune par la production est incertain ; que le mieux est de faire rapporter de l'argent par l'argent lui-même.

Le système capitaliste impose avec le système du prêt à intérêt celui du crédit.

Le crédit est un appel des besoins du présent au superflu de l'avenir. Mais qui nous garantit ce superflu ? Qu'est-ce qui le rend probable, ou même raisonnable à se figurer ?

Quiconque fait des dettes sur un avenir sans perspective de moyens de les éteindre mérite le nom de filou. Or, le temps présent, la bouche pleine de phrases retentissantes mais creuses et menteuses, orné de formules politiques clinquantes et vides, ressemble étrangement à un chevalier d'industrie. Que son commerce d'escroc s'effondre, et bien souvent la petite épargne de la veuve et le pain des orphelins disparaissent avec lui. Cela ne justifie pas sa pratique et ne nous fait pas souhaiter qu'il échappe sans être inquiété par le bras de la justice.

Le capitalisme s'appuie sur la liberté absolue du travail, de la propriété et de l'échange ; sur la reconnaissance doctrinale de l'égoïsme comme mobile unique du travail économique et social ; sur l'individualisme, sur l'idée de la fécondité du capital et de l'argent, et sur le fait admis que l'argent est le facteur de production universel et supérieur, qui rapporte toujours.

Il s'ensuit de ce système que les moyens de production ne sont pas en la possession du producteur ; leur

réunion s'accomplit par la voie du crédit, et l'on aboutit ainsi à la capitalisation générale.

D'ailleurs, le capitalisme se détruit lui-même en nuisant à ceux auxquels il a recours pour l'écoulement de ses produits et la source de son revenu, et en provoquant le soulèvement des ouvriers contre les propriétaires et contre les défenseurs de l'état social.

TITRE QUATRIÈME

L'Economie sociale *(Suite)*. Le rétablissement de l'ordre.

CHAPITRE PREMIER

La régularisation de la production.

Jadis, sous la direction de l'Eglise, tous les peuples de l'Occident avaient tiré de leur communauté d'origine arienne un état économique et social qui savait maintenir en harmonie la liberté de l'individu avec sa sécurité, son développement avec la cohésion de la famille, du corps et de la société.

Mais, depuis cent ans, le jeu des forces dissolvantes, le partage, l'affectation individuelle de la richesse nationale, ont fait en Europe des ravages croissants. Aujourd'hui l'application du principe délétère a dépassé son point culminant. Peut-être est-ce le

dernier temps de grâce qui nous est accordé pour nous détacher encore librement de l'anarchie, nous rattacher encore à l'ordre que notre génie national demande de nous. La production d'un peuple ne doit être réglée ni par une bureaucratie byzantine, ni par un gouvernement absolu — César, grand Chancelier ou Convention — mais par les classes laborieuses elles-mêmes sous le sage contrôle des autres classes de la société et du Souverain légitime. Seule l'autonomie d'une société organisée peut nous sauver de l'Etat bureaucratique qui méconnaît ses devoirs moraux et économiques.

Il faut réformer de fond en comble le monde du travail, rétablir les organisations professionnelles, enfin revenir à la conviction que les liens sociaux et économiques entre les hommes sont les garanties morales et juridiques de la durée, de la satisfaction et de la paix réciproques.

Il y a dans les conventions entre industriels (cartels) un principe fondamental parfaitement sain qui eût certainement trouvé dans une ferme surveillance gouvernementale et corporative son développement nécessaire.

La trame fantastique due au cerveau des démocrates socialistes vise à une production collective, veut rompre avec toute continuité historique, et — chose plus difficile encore dans la pratique, — méconnaît complètement l'élan irrésistible de la nature humaine vers l'intérêt particulier. Cette utopie voudrait mettre à la place de « la faim et l'amour », qui maintiennent l'univers debout, une philosophie abstraite, et, appuyant celle-ci par des mesures violentes prises par un gouvernement démocratique socialiste tout-puissant, transformer la terre en un monstrueux établissement de travaux forcés.

La masse qui ne pense pas et ceux qui trouvent leur avantage dans l'anarchie, ceux aussi qui se livrent à l'espoir de courber l'Etat et la société sous le joug de la ploutocratie et de ses satellites, vantent toutes sortes de

palliatifs, qui appliqués à temps eussent peut-être empêché le mal de devenir si aigu. Un de ces petits moyens est l'établissement légal de conseils de conciliation. Quand bien même ces tribunaux d'arbitrage composés d'ouvriers et de patrons seraient armés du pouvoir exécutif — ce qui est opposé au manchestérianisme et plus encore aux intérêts des patrons — ils n'auraient qu'une utilité passagère ou même nulle.

Il ne suffit pas de chercher à déraciner les conséquences d'un principe faux : il faut écarter le principe faux lui-même. Il faut que le patron soit empêché, par une organisation *ad hoc* de la société, de contribuer lui-même à la ruine du prix et de la qualité de sa production.

Mais il faudrait que les gouvernements missent mieux fin à l'état de choses anormal, qui amène la possession privée d'organismes très importants pour l'économie social en général, et est ouvert par conséquent à tous les abus.

A l'époque pré-capitaliste, les institutions de ce genre étaient propriété publique, et les ouvriers formaient des corporations autonomes, dont les rapports avec le public et le tarif de travail étaient soumis au contrôle de l'autorité, de sorte qu'aucun abus n'était possible.

CHAPITRE DEUXIÈME

La répression des usures et des abus du crédit et du placement des capitaux.

Peu de symptômes démontrent d'une façon aussi visible l'état mental de notre époque que le fait l'attitude de la presse et de la jurisprudence dans la question de l'usure. Sans ancre, sans gouvernail, sans boussole, sans but, nous sommes ballottés sur la mer démontée de l'opinion publique, livrés sans recours aux dangers de tous les bancs de sable, de tous les écueils. Il ne pou-

vait en être autrement dès qu'on avait tourné le dos, dans un aveuglement volontaire, à l'immuable et éternelle étoile polaire : la loi morale divine, et suivi au lieu de cela les feux trompeurs allumés par des pillards sur la côte dangereuse.

Pour nous servir du langage de nos adversaires libéraux : « Le rapport entre l'offre et la demande règle d'une façon rationnelle le prix de la marchandise ; soit, dans le cas présent, de l'argent. La demande du capital emprunt a monté énormément ; de là l'élévation de l'intérêt. » Le libéralisme brutalement matérialiste ne craint pas de réclamer que libre cours soit donné aux « exigences de la nature » à l'exclusion de toute intervention de la raison ou de la morale. Mais il y a un libéralisme modéré, tel qu'il nous apparaît dans l'esprit perçant d'Adam Smith, et plus récemment chez bien des chrétiens convaincus, qui ne se croient obligés d'être libéraux que parce que le monde entier l'est. Ce libéralisme modéré admet qu'il faille contenir les exigences naturelles. Quant à nous, nous sommes persuadés que les soi-disant exigences naturelles, telles que le besoin et la demande, à tout prix, de capitaux d'emprunt, ne sont au contraire que des symptômes de maladie.

Il ne sera possible de détruire les excès de l'usure par de sévères lois de coercition que lorsque nous aurons diminué le besoin de crédit. Tout notre endettement dans sa rapide croissance est à condamner. Il conduit fatalement à une triste fin, si l'on n'y avise à temps avec tact et énergie. Les classes laborieuses, industrie et commerce, métiers, agriculture, travail intellectuel, ne sont plus en état de nourrir des myriades de rentiers et de livrer aux grands capitalistes les matériaux d'un amoncellement de richesses toujours croissantes. L'idéal avait déjà été mis sous nos yeux et presque réalisé par la loi naturelle et divine et l'enseignement infaillible de l'Eglise dans l'ordre social chrétien, autant et aussi longtemps que l'avait permis la faiblesse de l'humanité déchue : il y avait défense de jouir d'un revenu obtenu sans efforts aux risques et péril du prochain ;

défense absolue de tirer intérêt du prêt. — Pas de pain sans travail.

Oui, qu'on l'entende bien ! défense absolue de demander un intérêt, quoique les esprits lâches cherchent à cacher, à changer cette loi, à la déclarer abolie. Telle peine qu'ils se donnent d'interpréter les enseignements de l'Eglise d'après la fausse sagesse moderne, l'Eglise n'a pas besoin de ces palliatifs. Ce qu'elle établit d'autorité est aussi bien l'immuable expression de la volonté de Dieu que de la plus haute raison.

Pour la société d'aujourd'hui un tel idéal paraît sans doute impossible à atteindre et insupportable. Il faut pourtant y arriver graduellement, malgré le danger constant de rechutes, parmi des difficultés de toutes sortes, en tournant des obstacles infranchissables, en ménageant consciencieusement une foule de contingences juridiques respectables dans leur naissance, quoique viciées dans leur essence.

Qu'on traite d'excessif, d'inconsidéré, malgré nos ménagements du malade, notre idéal — nous avons déjà supporté des jugements plus durs dans la ferme confiance du triomphe final de la foi et de la raison...

Puisse aucun chrétien, aucun catholique ne chercher sa sauvegarde et celle de ses principes dans une connivence avec le libéralisme !

En économie sociale, c'est une superstition commune de croire à la puissance, pour le bien du peuple, de l'épargne convertie en capital, au bienfait des caisses d'épargne en général et particulièrement des caisses scolaires et postales. On s'imagine — et la classe toute-puissante des capitalistes a tout avantage à favoriser cette illusion — que le comble du bonheur d'un peuple est atteint quand chacun place à intérêts, dès sa jeunesse, chaque denier disponible, afin d'entrer au plus tôt comme rentier dans le port bienheureux du repos, déposer la plume, l'aune, l'outil, et, bien que capable encore, pouvoir vivre non plus de son propre travail mais de celui des autres.

L'exagération des dispositions à l'épargne a donné naissance à une tendance particulièrement funeste : la disposition à recourir au crédit — et ce au delà de toute raison, — pour les besoins matériels de la vie et même pour ceux d'une vie intellectuelle plus élevée. On se plaint du renchérissement croissant et démesuré de toutes choses, et cela n'empêche pas la grande masse de faire tout pour rendre ce renchérissement indispensable. C'est une mauvaise habitude invétérée que de se faire livrer toutes choses à crédit long et incertain. Le boulanger, le boucher, le cordonnier et le tailleur, surtout le libraire, sont obligés, s'ils tiennent à leur clientèle, de livrer à crédit indéfini. De leur côté ils sont obligés, afin d'y faire face, de faire appel à leur tour au crédit, d'une façon souvent onéreuse. Puis ils reportent ces frais et les risques correspondants sur les prix de vente ; ceux qui ne le peuvent pas en pâtissent alors très injustement. C'est ainsi qu'on augmente le coût de la vie en sacrifiant à une idée malsaine, jusqu'à porter à la caisse d'épargne la somme même dont on grève le crédit.

CHAPITRE TROISIÈME

Protection des entités économiques : l'Etat, les corps d'état.

Pour la sécurité de sa propre existence économique, l'Etat doit être considéré comme une unité économique fermée, de laquelle toute ingérence malfaisante est écartée, fut-ce par des droits prohibitifs. Quand un royaume produit tout ce qui est utile, nécessaire et agréable à la vie, il ne reste qu'à veiller à l'institution de lois sociales raisonnables, pour que ces biens deviennent accessibles à tous — proportionnellement aux services rendus au tout, afin que la richesse publique s'accroisse en toute sécurité.

Bienheureux le royaume qui s'instruit de l'expérience des autres, qui — surtout si sa position est essentiellement continentale — se garde de poursuivre les folles chimères du commerce mondial et de l'exportation forcée aux dépens de sa consolidation intérieure. Le pays appartient à sa propre nation, non au peuple amorphe conduit et exploité par une classe d'entrepreneurs ploutocratiques, mais au peuple organisé, ayant une autonomie professionnelle, et ayant par conséquent pour but, non le gain du moment, mais la durée de son existence.

Maintenant que les suites d'une fabrication de lois inconsidérée paraissent crûment à la lumière et que les peuples en souffrent durement ; maintenant aussi que s'est éteint le souvenir des ennuis qu'apportait l'exercice de l'ancien droit suranné, et que des plaies nouvelles et bien plus grandes les ont fait passer à l'arrière-plan ; maintenant se réveille la sève des racines saines qui sommeillaient dans la nature des conditions humaines et dans le sentiment populaire du droit.

Avant tout, le besoin d'association inséparable de « l'animal politique » commença à se faire sentir puissamment dès qu'eut cédé le rude hiver du libéralisme. La première floraison qui apparut, sous la protection d'une législation éclairée, fut l'organisation corporative obligatoire pour les métiers, avec l'exigence des preuves de capacité pour les exercer.

Plus tard, quand les désordres de la concurrence sans frein et des entreprises sans limites auront été peu à peu réprimés, le souci de l'existence diminué davantage pour chaque industriel, ce sera à leur tour de faire aboutir leurs « cartels » à une organisation corporative embrassant leurs ouvriers. Cela donnerait satisfaction à l'instinct de conservation de la classe, au souci de la justice et du devoir chez les Pouvoirs de l'Etat, enfin à l'intérêt de la société tout entière.

Le droit de coalition d'une part, et de l'autre les droits protecteurs, rendent ce devoir inéluctable et très

pressant. Son accomplissement, à mesure que l'on s'y acheminera, soustraira les classes industrielles, où toutes les existences seront ainsi protégées, aux excitations que la Démocratie sociale trouve dans l'accaparement actuel des capitaux.

Il y eut rarement dans le cours entier de l'histoire plus belle occasion de déployer une activité organisatrice féconde en bienfaits. Les cartels offrent l'occasion de résoudre la question sociale pour les ouvriers de l'industrie. Ils encouragent à faire d'un facteur important de la vie économique, pour lequel la société fait déjà de grands sacrifices par les droits protecteurs, un membre sain et vivant du corps social. Ne se trouvera-t-il pas un élu pour prendre l'initiative du mouvement, alors que notre époque semble avoir retrouvé la vocation de faire des lois ?

L'époque des grands problèmes ne se trouverait-elle en présence que de petits esprits ?

CHAPITRE QUATRIÈME

Protection internationale des travailleurs.

Il est certainement louable de faciliter l'accomplissement de la loi morale en y attachant des avantages et en diminuant la tentation d'y apporter des obstacles

Il en résulte que, lorsqu'apparaît de tous côtés la tentative énergique de réfréner par des contrats internationaux l'exploitation des ouvriers, elle ne peut que rencontrer l'approbation de tous ceux qui reconnaissent et veulent faire respecter la dignité du travailleur, et qui ont acquis la conviction que le travail ininterrompu et le travail des femmes et des enfants pèchent gravement contre la destinée de l'homme sur la terre.

La première chose nécessaire est d'amener l'esprit public à la conviction de la nécessité de lois suffisantes

pour la protection du travail. La seconde est la généralisation de l'opinion, que l'application de telles lois dans chaque pays en particulier est rendue extrêmement difficile, lorsque d'autres pays qui ne possèdent pas ces lois détiennent par leurs produits le marché mondial, et que par conséquent il faut des lois de protection internationales pour assurer le jeu des lois nationales. Enfin que cette législation doit avoir les mêmes exigences dans tous les pays livrés aux formes modernes de la production.

La question se pose donc maintenant ainsi : comment assurer au patron, d'une façon durable, la possibilité de satisfaire à ces exigences ?

Ainsi que nous l'avons répété, cela ne sera possible que lorsque des droits protecteurs suffisants écarteront du marché intérieur une concurrence ruineuse ; — quand la production nationale trouvera dans la richesse des nationaux la condition d'un marché suffisant ; quand enfin les corporations autonomes de la grande industrie, soumises au contrôle de l'autorité, maintiendront les prix et veilleront à la qualité des marchandises sur le marché intérieur. Alors seulement, quand ces grandes corporations industrielles se seront formées, il y aura possibilité d'accorder à l'ouvrier une participation au produit, et de changer ainsi pour lui la simple condition de salarié en celle d'associé.

L'irréligion de nos classes ouvrières n'est qu'un triste legs de leur abaissement, une maladie qui s'oppose à leur émancipation.

EPILOGUE

Le régime capitaliste, qui, après avoir assis sa domination absolue sur tout le monde civilisé, semble pourtant avoir maintenant dépassé le faîte et courir à sa ruine, ce régime est en contradiction absolue avec le corps moral du christianisme. Une coexistence ne saurait s'établir d'une manière durable entre les deux systèmes. A la génération actuelle de décider lequel elle entend choisir. Mais ce choix ne saurait être personnel ; l'individu isolé ne peut rien au système qui règne dans l'Etat.

Il est certain que, sous le régime de la libre concurrence, la production a pris un essor énorme, et l'on ne saurait nier que, s'il faut trouver dans le prodigieux rendement de cette production en locomotives, en tissus ou autres objets d'usage, le but de l'existence humaine, nous ne saurions en être plus près. Mais c'est qu'il n'en est pas ainsi, et que la bonne distribution des richesses nationales est le facteur le plus important de l'économie sociale.

L'Etat qui n'encaisse ni tribut de guerre ni coupons de rente étrangère n'en est pas moins solide ; le peuple, alors même qu'il ne posséderait pas un seul millionnaire mais une équitable répartition des profits de son industrie, est heureux et paisible. On n'y rencontrera guère la faim qui fait des victimes au sein des régions les plus opulentes, des plus magnifiques capitales. On le verra, quand les hommes d'Etat européens, qui ont tant de souci du commerce mondial, s'intéresseront un peu au partage du bien-être à l'intérieur du pays. Mais une transformation graduelle ou totale des conditions actuelles n'est possible qu'autant que le but final de l'humanité sera reconnu, la dignité qui y cor-

respond respectée, et que les rapports sociaux et économiques seront réglés à ce point de vue ; qu'alors enfin que les conséquences de ces considérations sociales ne seront pas mises à la charge du bon vouloir de chacun, mais reconnues de droit public, et introduites dans les institutions qui les mettront au-dessus du bon plaisir de l'individu.

*
* *

L'ordre réputé tel dans le régime capitaliste n'est autre chose que l'œuvre du péché et de la faiblesse humaine ; il heurte partout les lois de Dieu inscrites dans la nature ou dans la Révélation. Ce soi-disant ordre n'est, tout bien considéré, que le désordre d'une ploutocratie anarchique, plus dangereuse que l'anarchie révolutionnaire qui ne rêve que de la dynamite et du poignard, tandis qu'elle dispose par le change et l'hypothèque de moyens de destruction beaucoup plus puissants contre tous les organismes sociaux.

S'insurger contre ce désordre, c'est-à-dire le combattre par tous les moyens permis, est le devoir de tout penseur chrétien. Rien de pis ne saurait arriver à l'humanité que l'impuissance à porter dans cette œuvre avec la dernière énergie, sur le terrain des lois, l'esprit chrétien et la science catholique

---

APPENDICE

Lorsqu'au cours d'une reconnaissance stratégique un officier a relevé les traits saillants du terrain parcouru, il lui reste à faire la carte d'ensemble de ces croquis. Œuvre moins exacte que chacun d'eux, puisqu'elle n'est plus faite en cheminant pas à pas, mais néanmoins œuvre nécessaire pour mettre chacun de ces tableaux en valeur par l'impression qui se dégage de leur ensemble.

Cet ensemble c'est celui d'une formation de combat contre la grande erreur des temps modernes, le libéralisme.

Penser ou du moins agir comme si la religion et la politique étaient choses indifférentes ou indépendantes, comme si l'insouciance du « laisser faire, laisser passer » était la sagesse et la science économique — tout cela c'est le dernier mot du libéralisme et l'objet de concessions qu'il a pu paraître nécessaire de lui faire ; mais ce n'est pas une doctrine, c'est un abandon. Ou bien, si c'est érigé en doctrine, cette doctrine a un terme propre — l'individualisme. — Et l'individualisme, c'est l'opposé du christianisme.

C'est donc non seulement à l'action sur un champ tout nouveau pour beaucoup que nous sommes conviés, mais tout d'abord à nous faire une idée toute différente de celle que nous avons eue jusqu'ici sur l'organisation de la cité et sur les bases de l'Etat. Seulement cette réforme de nos idées n'est plus une production de l'idéologie des philosophes du xviiie siècle ; elle repose sur la nature des choses, sur les leçons de l'histoire, sur l'observation des faits. Comprenant l'homme complet, c'est-à-dire l'homme en société, l'Ecole sociale chré-

tienne coupe court à la dispute actuelle entre les intérêts religieux, les intérêts économiques et les intérêts politiques, en faisant apparaître leur connexité en place de leur opposition ; elle satisfait ainsi l'esprit, parce que selon la belle parole de Mazzini, l'homme est un, et ne peut penser tantôt en créature de Dieu rachetée par Jésus-Christ, tantôt en adorateur du Veau d'or, selon qu'il s'agit de sa vie présente ou de sa vie future, comme si l'une ne devait pas mener à l'autre. Ou encore comme si une société conforme à l'esprit et à la loi de Dieu pouvait se maintenir dans le désordre et l'injustice vis-à-vis des biens de ce monde ; ou enfin comme si une société, ordonnée uniquement en vue des intérêts temporels, pouvait rester longtemps prospère et bénigne en dépit du désordre et de la violation correspondante de la Loi divine, dans l'ordre moral.

*
* *

Dieu en créant la société humaine lui a donné sa loi de vie ; Jésus-Christ en la rachetant n'est pas venu abroger cette loi mais la compléter. La loi de Dieu est la loi morale : elle impose comme tâche à l'humanité le travail pour la subsistance de tous, et la vertu pour le progrès moral de tous. C'est l'accomplissement de la loi qui est la source du progrès dans la civilisation chrétienne ; c'est sa méconnaissance qui est la source de tous les malaises sociaux qui se manifestent au cours de l'histoire et particulièrement aujourd'hui, tels que le paupérisme, l'épuisement et la dégénérescence de la race. Comme, dans le domaine des idées, le libéralisme conduit à l'athéisme, et de celui-ci, lorsqu'il se combine avec la misère, au nihilisme, c'est-à-dire à la destruction non plus seulement lente, mais violente, de la Société.

Il y a toujours eu des désordres, sans doute, et il y en aura toujours, comme il y a toujours eu des pauvres et il y en aura. Mais ces maux n'étaient pas une conséquence immédiate des idées régnantes non plus que des institutions, et ils ne se produisaient pas en grand et comme d'une manière endémique.

Une réforme sociale s'impose ; et comme les causes du malaise se sont produites dans tous les organes et dans toutes les classes de la société, il faut que tous les organes et toutes les classes s'emploient au rétablissement de l'ordre : l'Eglise par son enseignement ; l'Etat par sa législation ; les lettrés par leur influence, les patrons par leurs sacrifices ; tous par le respect de la justice sociale. — La condition de cette réforme est que ses promoteurs soient d'accord sur cette justice sociale, qui doit régler les rapports réciproques non seulement des individus mais des classes ; elle ne se rencontre ni dans le parti libéral qui l'ignore, ni dans le parti socialiste qui la fausse et la défigure.

La justice sociale, autrement dit la morale sociale, découle pourtant de l'Evangile et a pour gardienne l'action de l'Esprit-Saint dans l'Eglise. Celle-ci n'a jamais manqué de rappeler les principes alors qu'ils paraissaient obscurcis. La série des actes pontificaux non moins que celle des Encycliques, et notamment celle de Léon XIII sur la condition des ouvriers, en témoignent abondamment. Pour prendre l'exemple le plus frappant, l'interdiction de l'usure n'est-elle pas un acte formel de l'intervention de l'Eglise dans l'ordre économique ? L'interdiction du travail du dimanche n'en est-elle pas un autre ? Il n'est pas permis de le méconnaître : l'Eglise s'est toujours montrée la gardienne de la morale sociale, et elle l'est demeurée.

L'Eglise tient cette mission et les maximes qu'elle y applique du principe qu'elle proclame comme un dogme fondamental : la paternité divine et l'égale dignité de tous les hommes, qui en découle. Comme aussi de la loi du travail promulguée aux origines de l'humanité comme condition de la subsistance de l'homme. Elle veille par les deux préceptes relatés ci-dessus à ce que l'homme ne soit ni frustré des fruits de son travail, ni surmené au delà de ses forces, ni lésé en un mot dans son droit à l'existence du moment qu'il en accomplit la loi, puisque son travail a pour but le maintien de cette existence, et que la fin ne doit pas échapper à l'emploi des moyens.

Cela d'ailleurs sans préjudice de la diversité des con-

ditions et des fonctions sociales, qui sont aussi inhérentes à la structure essentielle du corps social que le jeu des organes l'est au corps humain. Le rôle de la charité ne commence que lorsque la justice a accompli de la sorte le sien ; et le droit de propriété est subordonné à celui de la nécessité, et ordonné au bien commun. La liberté de l'homme dans l'usage des biens y rencontre ainsi des limites dans une loi supérieure, et c'est en cela que consiste la morale sociale chrétienne.

*
* *

Le rétablissement d'un ordre économique sous lequel régnerait la justice sociale n'est possible qu'à la condition de mettre fin à l'anarchie économique par une régularisation de la production permettant de faire une juste part à chacun de ses facteurs. La surproduction engendre en effet toutes sortes de désastres économiques, les ventes à vil prix, la dépression des salaires, le chômage, les faillites. Les industriels sentent l'avantage d'une entente entre concurrents sur la lutte à outrance, que l'on prônait comme la régulatrice normale du marché.

Mais cette entente serait impuissante à elle seule contre tous les moyens de la cupidité qui sont au service du capitalisme, si ces moyens ne lui étaient enlevés par la répression des usures de toutes sortes, de l'abus du crédit, et même, dirons-nous, de l'épargne en vue du placement à intérêt. Il n'est pas besoin d'insister sur les inconvénients économiques et sociaux qui s'attachent à la pratique de tout vendre et de tout prendre à crédit. Mais ils sont pires encore quand le modeste artisan y recourt pour faire argent même de ce qu'il doit afin de se rapprocher de son idéal, l'état de petit rentier.

Enfin les entités économiques, qui sont des organes nécessaires de la société civile ou politique, comme en première ligne l'Etat, les communes, les corporations, doivent trouver les ressources en elles-mêmes, et pour cela les industries locales et nationales doivent être protégées.

Mais qu'on y fasse bien attention, la protection de la production nationale doit s'étendre à tous les facteurs de ce produit. Aussi bien à ceux qui fournissent la main-d'œuvre qu'à ceux qui apportent le capital, et les traités de commerce doivent tenir compte de la législation ouvrière de chaque pays pour établir une sorte de sauvegarde internationale des travailleurs.

*
* *

Les applications de la justice sociale chrétienne, disons-nous, ou plus simplement de la loi morale doivent gouverner le régime du travail, celui de la propriété et celui du crédit. Elles se rencontrent, en ce qui concerne le régime du travail, dans les questions du juste salaire, dans toutes celles qui font l'objet de la législation protectrice de l'ouvrier, dans celle enfin du droit au travail, c'est-à-dire des mesures de prévoyance contre le fléau du chômage. Ces questions ne peuvent d'ailleurs se résoudre que par une organisation des ateliers, dont on parlera plus loin.

Quant au régime de la propriété, dont la morale sociale veut qu'il profite au bien commun, il permet assurément la formation du capital qui est l'instrument du progrès, mais il procure son association avec le travail, et soumet son emploi à certaines conditions qui modèrent sa mobilité et lui conservent un caractère social et des attaches nationales.

Enfin le régime du crédit doit être lui-même établi de telle façon qu'il n'absorbe pas, à la faveur d'une concurrence illimitée sur le marché mondial, les forces vives de la nation au profit de l'étranger, et ne favorise pas le capitalisme, c'est-à-dire l'exploitation du travail de tous au seul profit de quelques-uns.

On est sur ce terrain en présence du fléau que l'Encyclique sur la condition des ouvriers a désigné sous le terme générique de « formes modernes de l'usure », et on ne saurait perdre de vue que les formes, infiniment variées, en effet, de la spéculation, ont ce caractère commun de rétablir le culte du Veau

d'or, avec les Bourses pour temple, les Juifs pour sacrificateurs et les peuples pour victimes.

Loin d'élever encore le niveau social des peuples les plus avancés dans la civilisation, elle les fait entrer en lutte pour la vie, avec ceux qui offrent une proie plus facile à l'exploitation de l'homme par l'homme. Ainsi ce n'est pas du travail seulement qu'elle fait une marchandise, mais de l'ouvrier lui-même. Là où l'argent est tout, l'homme n'est rien.

*
* *

Tel est, dans l'œuvre de Vogelsang, le corps de doctrines d'une économie sociale chrétienne.

L. C.

TABLE DES MATIÈRES

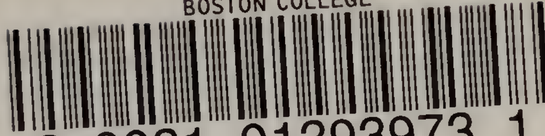
TITRE III. — **L'Economie sociale.**

Considérations générales.

TITRE IV. — **L'Economie sociale** (*suite*).

Le rétablissement de l'ordre.

1311-07. — Imp. des Orph.-App., F. Blétit, 40, r. La Fontaine, Paris.



QUESTIONS.